

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 22 septembre à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Maire.



Monsieur le Maire débute l'ordre du jour avec l'approbation du compte-rendu de la séance du 30 juin.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du 30 juin 2021, sans observations ni remarques.



Au titre du **Secrétariat général**, Monsieur le Maire poursuit avec le premier point à l'ordre du jour relatif au **Bilan de la fréquentation des instances municipales années 2020/2021**.

Un des engagements qui avait été pris avec l'équipe était de communiquer sur l'activité des différents élus au cours de cette année.

Dix Conseils municipaux ont été effectués avec une présence moyenne de 90 % de la majorité, ce qui prouve l'intérêt et l'assiduité que Monsieur le Maire souhaite voir perdurer. Pour l'opposition, la présence moyenne est à 61.25 % en dissociant la liste de M. LAMRINI à 61.42 % et la liste de Mme LAVAULT à 60 %.

Le rythme des Conseils municipaux est d'environ un conseil municipal par mois, ce qui a permis de faire avancer les dossiers tout au long de l'année.

La commission des Finances, avec 7 rendez-vous annuels, a connu une présence de la majorité à 70 % et à 3.5 % pour l'opposition (4,68 % pour l'équipe de M. LAMRINI et 0 % pour l'équipe de Mme LAVAULT).

La Commission Solidarité Logement s'est réunie 3 fois dans l'année avec 72 % de présence de la majorité et 16.75 % de l'opposition (22 % pour l'équipe Y. LAMRINI et 0 % pour Mme LAVAULT).

La Commission Politique de la Ville s'est réunie 5 fois dans l'année avec une présence de la majorité à 81.5 % et à 0 % pour l'opposition.

La Commission Education-Famille s'est réunie à 4 reprises avec une présence de la majorité à 67 % et à 18.75 % pour l'opposition (25 % pour l'équipe de Y. LAMRINI et 0 % pour Mme LAVAULT).

Monsieur le Maire ne peut que se féliciter de la présence nombreuse et engagée de l'équipe municipale qu'il mène auprès des commissions dans lesquelles il y a du travail et de l'échange.

Monsieur le Maire invite très franchement les membres de l'opposition qui sont encore présents à venir travailler avec l'équipe.

Gisèle QUERITE prend la parole et dit qu'elle est d'accord sur le fait que les élus ont une responsabilité et qu'ils doivent participer aux différentes instances. Cependant, s'il est souhaité de la présence, il faut que les élus soient utiles et non qu'ils viennent pour écouter et être mis devant le fait accompli, ni pour s'entendre dire que c'est finalement mieux aujourd'hui que ça ne l'était hier.

Gisèle QUERITE indique que pour vouloir participer aux commissions, il faut avoir l'impression de construire ensemble.

Elle explique que cela n'excuse pas les collègues qui ne participent pas aux instances. Cependant, il serait peut-être nécessaire de revoir les horaires des réunions car il est sûrement difficile pour certains qui travaillent loin d'être présents aux commissions à 18h00.

Monsieur le Maire indique qu'on ne peut se faire une opinion qu'en venant en séance. Force est de constater que pour travailler et construire ensemble, il faut être présent. L'équipe de l'opposition sera toujours la bienvenue.

Le Conseil municipal prend acte de cette délibération.



Au titre des Finances, Madame MANSON aborde le point relatif à la Décision modificative n°3 du budget de la Ville.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 61 947,88 € qui se composent d'ajustements positifs sur les produits de taxes foncières et habitation pour 37 960,88 €, sur la taxe sur les pylônes pour 865 €, sur les subventions FIPDR pour 14 000 € et sur le FPIC pour 9 122 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 61 947,88 € intégrant un complément de dotation aux amortissements pour 13 668,42 €, une surconsommation de fournitures dans les écoles pour 10 000 €, un complément pour les dépenses informatiques pour 7 000 €, le coût des certificats pour la dématérialisation des actes pour 940 €, la formation pour l'urbanisme sur la dématérialisation des autorisations pour 2 800 €, le budget pour la semaine de la mobilité à hauteur de 6 000 €, des compléments de subventions aux associations pour 2 850 €, un virement pour équilibrer la section d'investissement à hauteur de 51 907,68 € et un prélèvement sur les dépenses imprévues de fonctionnement pour 33 218,22 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 100 388,10 €.

Ces dépenses sont composées de l'achat du logiciel pour la dématérialisation des autorisations d'urbanisme pour 22 080 €, la mission d'AMO pour le Clos François à hauteur de 6 000 €, les travaux du Clos François pris à notre charge pour un total de 36 308,10 €, un budget mis en place pour le remplacement de la voiture de la Police municipale à hauteur de 36 000 € et une réimputation des dépenses liées à la convention avec Energie Eure et Loir.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 100 388,10 €.

Ces recettes sont composées d'un complément de dotation aux amortissements pour 13 668,42 €, des recettes des amendes de police pour 30 412 €, un virement de la section de fonctionnement pour 51 907,68 € et une subvention à recevoir pour la dématérialisation des autorisations d'urbanisme prévue à hauteur de 4 400 €.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la Décision modificative n°3 du budget de la Ville.



Mme MANSON poursuit avec la Décision modificative n°3 du budget de l'Eau.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont à 0 €.

Les dépenses intègrent un complément de dotation aux amortissements pour 559 € en dépenses, un complément d'achats d'eau pour 94 891.91 €, une augmentation des achats de fournitures non stockables pour 7 000 € en dépenses, un contrat de prestations de services passé avec Gédia pour les DT/DICT/ATU pour 5 000 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à - 15 700 €.

Ces recettes sont composées d'un complément de dotation aux amortissements pour 559 €, des subventions de DETR à hauteur de 83 835 € pour les canalisations rue Martin Luther King et rue Armand Dupont, la diminution du virement de la section de fonctionnement pour 100 094 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à - 15 700 € composées de la diminution des budgets prévus pour les investissements sur le service de distribution d'eau et sur les réseaux d'adduction d'eau pour 15 700 €.

Monsieur le Maire indique que le budget de l'eau est un budget extrêmement serré qu'il faut ajuster au plus juste.

Il s'agit de mener une réflexion très pointue pour 2022.

Un travail a été engagé avec Gédia sur le diagnostic fuites et avec HYDRATEC sur l'état des voiries.

Il va donc falloir faire face à de nombreux investissements sur ce budget afin d'améliorer le rendement pour continuer à bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau.

Ce budget mérite toute l'attention de la municipalité.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la Décision modificative n°2 du budget de l'Eau.



Mme MANSON poursuit avec le point relatif à la Décision modificative n°1 du budget de la ZAC Bois du Chapitre.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 26 800 €.

Les recettes sont composées des ventes de terrains prévisionnelles à hauteur de 26 800 €.

Les dépenses sont composées, quant à elles, d'une facture d'avocat de 2020 pour 1 920 €, la mission de Maîtrise d'œuvre d'Exécution du cabinet Iris Conseil pour 22 080 €, la mission d'Urbaniste Conseil de Lorraine Rist/ Gérau Conseil pour 2 800 €.

Ce budget n'a pas d'écritures en investissement.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de rémunérer les intervenants qui nous ont permis d'affiner le projet ZAC Bois du Chapitre.



Toujours au titre des Finances, Monsieur le Maire continue l'ordre du jour avec les délibérations relatives à la M57.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de nous engager dans un plan comptable nouveau qui s'appelle la M57.

Il explique qu'actuellement, la Ville est en M14, le Département est en M52 et la Région est en M71.

L'Etat, dans un souci de rationalisation, a choisi de produire un nouveau plan comptable, la M57, pour faire converger tous les plans comptables au niveau national pour l'ensemble des collectivités, et se rapprocher du plan comptable du droit privé pour essayer d'avoir des clés de répartition et des comparaisons possibles.

La M57 est obligatoire mais la Ville aurait pu attendre pour la mettre en place. Cependant, la Ville a la volonté de passer également en compte financier unique, il paraissait donc opportun de passer à la M57 en même temps.

Le passage à la M57 sera effectif au 1^{er} janvier 2022 pour toutes les collectivités.

Monsieur le Maire indique que le compte financier unique comportera le compte administratif et le compte de gestion dans un seul et même document.

Le travail de la M57 a déjà commencé dans le Département et à la ville de Chartres.

Monsieur le Maire fait état de ce qui va changer entre la M14 et la M57 :

1. Disparition des charges et des crédits exceptionnels
2. Plus de provisions mais la possibilité de fongibilité entre sections dans la limite de 7.5 % des crédits ouverts. La ligne 012 est exclue de la fongibilité.
3. La règle comptable liée aux amortissements et à leur durée à respecter avec tout de même la possibilité de faire une dérogation à cette méthode d'amortissement (prorata temporis).
4. La fixation des seuils de faible valeur pour amortir les actifs (nous passons de 500 € à 1 000 €).

Les enjeux de ce passage à la M57 :

- Adapter notre gestion comptable. Pour le budget 2022, il faut partir sur une préparation en mode projet, ce qui permettra d'avoir un budget en images et en chiffres.
- Avoir la capacité d'identifier tous nos actifs, gérer nos stocks, avoir vraiment la notion d'inventaire.

Le Conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, pour les délibérations suivantes :

- Adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022 et expérimentation du compte financier unique
- Approbation du règlement budgétaire et financier de la commune
- Modalités de gestion des amortissements

- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- Approbation du choix de régime de provisions semi-budgétaires pour risques et charges.



Madame Sabrina VIGNY poursuit avec le point relatif à l'actualisation du tableau des subventions n° 3.

Mme VIGNY indique un complément de subventions pour les associations suivantes :

- Zest et Cie, d'un montant de 2 000 €, pour l'action « Moi aussi, j'ai été jeune »
- France Victimes, d'un montant de 350 €, pour une action d'information et de sensibilisation sur le harcèlement scolaire et le cyber harcèlement en direction des collégiens scolarisés sur l'agglomération drouaise,
- Le Secours Populaire, d'un montant de 2 850 €, correspondant à une subvention exceptionnelle.

Mme Gisèle QUERITE prend la parole et demande pourquoi la Ville de Vernouillet n'a pas fait un don exceptionnel à Haïti pour le tremblement de terre, alors que beaucoup d'autres communes ont participé.

Monsieur le Maire indique que nous sommes en lien avec l'Unicef sur ce champ là et cet accompagnement devrait se faire avant la fin de l'année.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'actualisation du tableau des subventions.



Au titre du scolaire, Madame Karine BENABI aborde le point relatif au transfert de la compétence restauration scolaire de la Caisse des Ecoles vers la Ville.

Actuellement, les coûts de matières premières et de personnel sont supportés par la Caisse des Ecoles et certains coûts annexes (fluides, fournitures, maintenances) sont supportés par la Ville.

La Ville facture les consommateurs pour le compte de la Caisse des Ecoles et verse une subvention à l'établissement.

La Caisse des Ecoles est régulièrement confrontée à des soucis de trésorerie du fait des retards de paiement ou aléas de facturation.

Afin de simplifier les flux et de clarifier la vision des coûts, il est proposé de loger tous les coûts liés à l'activité de la cuisine centrale au sein de la Caisse des Ecoles et que la Caisse des Ecoles facture tous les mois les repas produits à la Ville. Ceci permettra d'identifier les coûts réels de production des repas, de mesurer les impacts conjoncturels et les performances de gestion de la cuisine centrale, mais également de gommer les problèmes de trésorerie de la Caisse des Ecoles.

La Ville se verra, quant à elle, facturer tous les mois un nombre de repas avec un prix unitaire par repas, ainsi que le coût lié au service, afin d'identifier plus facilement la participation de la Ville à chaque prestation.

Il est à noter que cela nécessitera de voter les tarifs de restauration au Conseil municipal et non plus au Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles.
Les coûts annexes liés aux offices dans les écoles et au restaurant administratif seront isolés sur des lignes spécifiques du budget de la Ville.

Madame Gisèle QUERITE ne comprend pas le but de l'opération.

Monsieur le Maire explique que la Caisse des Ecoles se retrouve en difficultés de trésorerie et que cela a un impact sur les délais de paiement. Le principe proposé nous permettra d'avoir des délais de paiement à nos fournisseurs de moins d'un mois et de nous mettre dans les règles.

Nous avons également pris attache avec un contrôleur de gestion qui a fait une étude réelle des coûts des repas produits, qui s'élèvent aux alentours de 6 €. La Ville va donc payer les repas à la Caisse des Ecoles, ce qui lui permettra de régler les fournisseurs.

La Ville étant chargée de la facturation des repas, il sera possible d'éditer une facture unique pour les vernolitains. La cantine, la garderie, le Centre de loisirs seront donc regroupés sur une seule et même facture, ce qui va simplifier la vie des usagers.

Afin de mettre en place également le Portail Famille, il est nécessaire d'avoir cette régie unique qui permettra de percevoir l'ensemble des recettes liées aux activités.

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecole a validé cette proposition.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le transfert de la compétence restauration scolaire de la Caisse des Ecoles vers la Ville.



Au titre des Services Techniques, Monsieur MALANDAIN poursuit avec le point relatif aux redevances d'occupation du domaine public dûes par Gédia, pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz, et par ORANGE, pour les postes de télécommunications électroniques.

Pour l'année 2021, les montants de redevances s'élèvent à :

- 2 624.75 € : GEDIA,
- 6 463.86 € : ORANGE.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les montants de redevances présentés.



Au titre de l'Urbanisme, Monsieur le Maire aborde le point relatif à la ZAC Bois du Chapitre tranche 4 sur les aménagements et cession de terrains.

En 2003, la ville de Vernouillet s'est engagée dans la création d'une ZAC qui s'appelait Bois du Chapitre. Cela fait 18 ans que cette zone est en développement.

De 2003 à 2007, la tranche 1 a été réalisée avec 145 logements construits.
La tranche 2 et 3 a été réalisée entre 2008 et 2014 avec 114 logements.

Monsieur le Maire précise que la ZAC était prévue au départ pour accueillir entre 400 et 450 logements.

Les derniers terrains ont été acquis en 2017.

Ce projet avait été lancé avec l'ancienne équipe municipale et un cahier des charges avait été défini et a été très inspiré des tranches 1, 2 et 3 afin d'avoir une vue globale de ce quartier.

Géreau Conseil a accompagné la Ville dans ce projet et a donné des prescriptions.

Ces prescriptions étaient d'épouser la forêt du Mille Club.

Pour cela, il faut :

- Une urbanisation qui tienne compte de cette transition avec la nature,
- Une cohérence d'ensemble,
- Capitaliser sur la présence de la polarité commerciale des 3C
- Connecter la tranche 4 de la ZAC au NPNRU,
- Structurer l'accès Boulevard Condorcet sur le boulevard urbain,
- Travailler sur le pont qui passe au-dessus de la rocade pour structurer l'espace urbain.

L'enjeu était aussi de terminer la rue Fénelon pour permettre le passage des bus, de faire en sorte que le chemin du Bois Inards reste un chemin assez « confidentiel » et de ne pas le transformer en boulevard.

Sur ces principes, une première production a été faite par le cabinet Géreau Conseil/Lorraine RIST qui nous a amené à réfléchir sur la typologie d'habitat. Nous sommes partis sur des bâtiments de faible hauteur, soit des R+2 maximum.

Il a semblé judicieux d'inclure de l'habitat intermédiaire.

L'idée est de promouvoir le logement individuel.

NEXITY propose 2 scénarios :

- Scénario 1 : 183 logements
- Scénario 2 : 157 logements

Il avait été décidé sur l'ancien mandat de ne pas avoir une trop grosse densité d'habitat sur cette zone. La Ville privilégie donc le scénario le moins dense (157 logements).

Monsieur le Maire rappelle que 160 logements ont été détruits sur la Tabellionne. Afin de répondre aux besoins de reconstitution de l'offre NPNRU, 30 logements seront dédiés à l'OPH Habitat Drouais.

La proposition faite pour la diversité des formes est la suivante :

- Petit collectif (R+2)
- Intermédiaire (R+1)
- Maisons de ville en bande
- Maisons sur lots libre en accession à la propriété.

Afin d'équilibrer le budget sur la production urbaine, un gros travail a été fait avec le partenaire.

Suite à ces échanges, il a été décidé la production de 72 logements locatifs sociaux (10 maisons de Ville, 24 logements intermédiaires et 38 collectifs dans le cadre d'une résidence intergénérationnelle) et de 86 logements en accession (30 accessions, soit 20 collectifs et 10 intermédiaires, et 56 lots libres).

Il a donc été validé le programme et le plan d'aménagement suivants :

La Ville va réaliser le boulevard Condorcet jusqu'au Chemin des Bois Inards car la Ville a souhaité garder la structuration de cet axe là et la réalisation de la placette urbaine qui va se trouver le long de la résidence COMPLICITY et ainsi, garder l'intimité du Chemin des Bois Inards.

Une plaine de jeux va également être réalisée ainsi que la viabilisation de 7 terrains à bâtir.

NEXITY va se porter acquéreur et aménagera 2 macro-lots avec obligation de restituer 16 terrains à bâtir à la Ville.

NEXITY réalisera également les programmes de logements collectifs, maisons individuelles groupées ainsi que la résidence intergénérationnelle.

Les programmes de logement social seront cédés en VEFA au bailleur Office Habitat Drouais.

NEXITY accompagnera la Ville ainsi qu' IRIS Conseil en tant que Maître d'œuvre d'exécution.

Monsieur le Maire présente ensuite le bilan financier simplifié.

En dépenses, les travaux ont été évalué à 825 300 € pour la Ville. A cela s'ajoute le déficit de la ZAC des précédentes tranches à hauteur de 575 000 €.

Ceci amène à un résultat potentiel à 918 000 €.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 318 000 €.

La projection du plan montre que nous avons réussi à conserver l'aspect champêtre et boisé.

M. YOUNSSI prend la parole et indique que cela est un beau projet.

Cependant, selon lui, il y a un délaissement au niveau de l'entretien sur le quartier actuel.

Il espère que le nouvel aménagement ne subisse pas la même chose et qu'un réel aménagement pour les enfants sera réalisé.

Sur le quartier actuel, 259 logements ont été réalisés mais aucun espace pour les enfants.

M. YOUNSSI ne situe pas la plaine de jeux sur le plan et espère que l'espace loisirs sera défini en concertation avec les habitants. Il précise qu'il y a une réelle attente des concitoyens sur cette ZAC. Une crèche était prévue sur la ZAC mais celle-ci n'a pas été réalisée.

Monsieur le Maire, sur le chapitre entretien, tient à féliciter publiquement la direction des Services Techniques pour le travail extraordinaire qu'ils ont mené cette année en terme d'entretien des Espaces Verts. La progression des services devrait nous permettre d'être meilleurs.

M. YOUNSSI indique qu'il y a une réelle différence dans les rues de Vernouillet au niveau entretien mais que les déchets sont cependant un réel problème.

Monsieur le Maire indique qu'il travaille avec l'Agglo à ce sujet.

Ce problème vient à la fois des habitants qu'il faut sensibiliser au tri sélectif mais aussi au manque de passage des encombrants. Il serait peut-être nécessaire de voir avec l'Agglo pour négocier un deuxième passage dans l'année.

Monsieur le Maire revient ensuite sur la crèche.

Il précise que ce n'était pas une crèche qui était prévue sur la ZAC mais le déplacement du Mille Club. Il a été décidé ensuite de réinvestir sur le Mille Club actuel.

Sur le manque de lieux pour jouer, Monsieur le Maire précise que le projet prévoit le financement d'une plaine de jeux. Nous allons également travailler sur le projet du complexe sportif Marcel Pagnol avec une version couverte pour les sports encadrés, et une version ouverte pour le sport Loisirs.

Dans la philosophie, les plaines de jeux vont être créées pour se retrouver et y aller en famille. Sur l'emplacement de la plaine, rien n'est dessiné sur le plan car le lieu sera soumis à la concertation des habitants.

Mme QUERITE intervient sur les besoins de logement social particulièrement.

Le quota est rempli mais elle précise qu'il y a quand-même un manque de logement social, de mixité sociale et d'équipements publics pour répondre aux besoins des habitants et au besoin de démocratie. Elle souligne la nécessité de la participation des habitants pour la réalisation des projets.

Le projet de faire un mixe entre le logement social et l'accession à la propriété va répondre, en partie, au manque de logements auquel la Ville est confrontée.

Le logement est un droit, chaque personne doit pouvoir disposer d'un logement adapté et décent.

Selon Gisèle QUERITE, l'habitat individuel ne répond pas aux besoins des habitants. Pour elle, le pavillonnaire est injuste et ne répond pas aux besoins.

Gisèle QUERITE assume d'être à contre-courant.

Les habitants aspirent à de meilleurs logements, calmes avec des équipements publics à proximité.

Gisèle QUERITE regrette le manque de logements collectifs dans cette commune. Cependant, le projet présenté est très attendu par la population.

Gisèle QUERITE met un bémol sur le partenariat avec Nexity et des actionnaires qui ne cherchent que le profit. Cela ne met pas en confiance.

Elle indique que c'est tout de même un beau projet.

Monsieur le Maire trouve que la description que Gisèle QUERITE a faite ne correspond pas à celle de Vernouillet.

Devenir propriétaire, cela s'apprend.

Avec ce parcours résidentiel, y compris dans le logement social, il faut retravailler la confiance des habitants.

Monsieur le Maire pense qu'il faut de la diversité de forme dans le logement social.

Il faut savoir écouter sa population et répondre à ses besoins.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le programme et le plan d'aménagement proposé ainsi que le bilan simplifié et le budget prévisionnel.



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif à l'acquisition de l'emplacement réservé n° 6.

Il s'agit d'acquérir un terrain, pour l'euro symbolique, cadastré AM n°158, d'une superficie de 117 m². Cet emplacement avait été placé comme réservé sur notre PLU dans la prévision d'un élargissement de voirie et la réalisation de trottoirs sur le chemin du Bois Inards.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'achat de ce terrain à l'euro symbolique.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Réalisation d'un contrat de prêt auprès de la Banque Postale pour un montant de 250 000 € et d'une durée de 20 ans, pour le financement des investissements du budget annexe de l'Eau,
- ✓ Convention passée avec le Centre hospitalier Victor Jousset de Dreux, d'une durée d'un an, pour la mise à disposition de la salle du rez-de-jardin de la bibliothèque de Vernouillet, à titre gratuit, pour accueillir un groupe de personnes endeuillées, accompagné d'une psychologue de l'Hôpital, tous les deuxième vendredi après-midi de chaque mois,
- ✓ A l'occasion des estivales d'été 2021, plusieurs contrats ont été passés avec les partenaires suivants :
 - La société SASU KOMMUNIC'ACTION de AUNAY SOUS CRECY (28) pour une animation LEARNO les 13 et 21 juillet 2021 ainsi que le 5 août et une journée BIATHLON les 19 et 27 juillet 2021,
 - La société NORMANDY JUMP de BRETEVILLE SUR ODON (14) pour une animation « baptême échasses urbaines » les 13 et 27 juillet et les 4 et 5 août 2021,
 - CHARTRES EVENEMENTIEL de LEVES (28) pour une prestation avec un triporteur Bar à Vinyles, un totem champêtre puis un DJ le 16 juillet 2021,
 - BALLOONEUR et Cie pour une mise à disposition de structures gonflables et une borne à selfies le 18 juillet 2021,
 - L'entreprise BNC Jean-Mathieu DUSSAUCY de TAVERNY (95) pour la réalisation d'une peinture murale les 20 et 21 juillet 2021 sur le plateau de la Tabellionne et des Vauvettes,
 - L'Association D.E.F.I.X. BOXING CLUB VERNOUILLET pour des ateliers d'initiation de boxe éducative les 20 et 22 juillet 2021,
 - La société FOOTSTYLE de GUEGNON (71) pour des shows, initiations et animation de freestyle football le 22 juillet et 5 août 2021,
 - La SARL France ARTISTES de DREUX (28) pour une prestation avec le groupe FUNK POP « Why Note » le vendredi 23 juillet 2021 et un spectacle « DUO CHANSON FRANÇAISE » le vendredi 6 août 2021,

- L'entreprise LUDO AIR de TREMBLAY en France (93) pour des activités le 27 juillet 2021,
- DREAMS EVENEMENTS de DREUX (28) pour une location de structures gonflables et de jeux le 1^{er} août 2021,
- La société ACTING LOISIRS & MOVING GAMES de TILLIERES SUR AVRE (27) pour une animation LASERGAME les 3 et 4 août 2021.



Monsieur le Maire indique ensuite avoir reçu une question de Gisèle QUERITE.

Il en fait lecture.

« Un entrepôt, FM Logistique, prévoit de s'installer dans la ZAC « Porte sud » de Vernouillet. Il est prévu qu'au moins 150 emplois y soient créés. Compte tenu de la quantité de produits qui y sera stocké, des contraintes par rapport au risque d'incendie sont apparues dans la population, une pétition a été lancée. Quelles vont être les observations que la municipalité compte formuler lors de l'enquête publique qui va débiter le 28 septembre ? »

Cet entrepôt va générer un surplus de camions, de l'ordre de 200 par jour, qui emprunteront la rue Jean Bertin. Camions dont on ne connaît ni la taille, ni s'ils circuleront aussi la nuit. Cela va générer des nuisances importantes pour le voisinage. Ces camions supplémentaires vont alourdir la circulation autour de Dreux-Vernouillet, alors que le couplage avec le fret ferroviaire ne semble pas avoir été envisagé. Dans le dossier du constructeur, il est indiqué, qu'« un projet de bretelle d'accès pour accéder à la ZAC par le Sud est en réflexion. Si ce projet se réalise, un accès direct entre la RN 154 et la rue Jean Bertin existera, pour les camions qui arrivent du Sud ». Qu'en est-il de ce projet de bretelle et qui le financera ? »

Monsieur le Maire expose ensuite sa réponse.

Concernant les observations que la municipalité compte formuler lors de l'enquête publique qui va débiter le 28 septembre, Monsieur le Maire indique qu'il se garde de délivrer ce soir les observations qui seront formulées par la municipalité.

Monsieur le Maire et son équipe ont rencontré de nombreux habitants et ils ont pris le temps, avec chacun d'entre eux, de recueillir des informations qui ont été précieuses et constructives dans l'échange.

Monsieur le Maire a rencontré également de nombreux élus qui, eux aussi, auront un avis à transmettre lors de leurs Conseils municipaux respectifs dans le cadre de cette enquête publique.

A défaut de donner une réponse à la question posée, Monsieur le Maire propose une méthode et celle-ci aura pour objectif d'émettre des observations qui permettront aux habitants de se sentir concernés par celles-ci.

Les observations doivent permettre d'être le relais de notre population.

L'idée est d'avoir un avis des observations qui sera fidèle aux informations que nous aurons pu recueillir.

Monsieur le Maire propose donc d'attendre le 28 septembre prochain pour laisser l'enquête publique s'ouvrir officiellement.

Monsieur le Maire fait une invitation collective à la réunion publique qui se déroulera le 19 octobre 2021 avec le porteur de projet, FM logistique.

Après cette réunion, une commission Cadre de vie sera organisée pour travailler sur cette délibération qui devra être fidèle aux aspirations.

Monsieur le Maire propose d'organiser un Conseil municipal exceptionnel le 10 novembre prochain avec, dans un premier temps, la présentation du porteur de projet et, dans un second temps, la délibération qui aura été travaillée en amont.

Le 12 novembre, jour de la fermeture de l'enquête publique, Monsieur le Maire ira déposer les observations dans le cahier prévu à cet effet puisque le commissaire enquêteur sera à Vernouillet ce jour-là.

Monsieur le Maire indique que la question qui est posée pourrait laisser sous-entendre que tout est joué d'avance.

La méthode qu'il vient de proposer en est le démenti strict.

Monsieur le Maire est aussi en lien avec l'association qui s'est créée sur Nuisement avec qui il a eu plusieurs échanges d'informations afin que celle-ci ait des fondements étayés.

Le projet de bretelle a été relancé très récemment. Celui-ci avait été un peu arrêté car il ne pouvait y avoir de collusion entre le projet de bretelle et le projet du double rond-point LEO.

Le double rond-point LEO devait d'abord commencer avant de lancer le projet de bretelle. Les services de l'Agglomération sont en cours de rédaction du document qui va permettre de faire une proposition à l'Etat pour créer cette bretelle qui donnera un accès direct à la ZAC Porte Sud arrivant sur la rue Jean Bertin. Cette bretelle est indispensable à la ZAC Porte Sud.

Monsieur le Maire indique ensuite que les dépenses seront engagées par l'Agglomération, inscrites sur le budget de la ZAC. Le prix de vente au m² augmentera légèrement pour le porteur de projet. Cependant, c'est l'équilibre du budget de la ZAC qui prendra en charge la dite bretelle.

La séance est close à 21h45.